

Arrêté du ministre du transport du 22 octobre 2008, fixant le modèle de déclaration de construction d'un navire de pêche ou des travaux de transformations ou modifications importantes sur un navire de pêche, le modèle de mise à l'eau d'un navire de pêche et le modèle du certificat de construction d'un navire de pêche.

Le ministre du transport,

Vu le code de commerce maritime promulgué par la loi n° 62-13 du 24 avril 1962, ensemble de textes qui l'ont modifié ou complété notamment la loi n° 2004-3 du 20 janvier 2004 et notamment son article 15,

Vu le code de la police administrative de la navigation maritime promulgué par la loi n° 76-59 du 11 juin 1976, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété notamment la loi n° 2005-8 du 19 janvier 2005 et notamment son article 32,

Vu la loi n° 98-109 du 28 décembre 1998, relative à l'office de la marine marchande et des ports,

Vu le décret n° 86-863 du 15 septembre 1986, fixant les attributions du ministère du transport,

Vu le décret n° 2007-2631 du 23 octobre 2007, portant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche pour la délivrance des titres de sécurité et notamment son article 8.

Arrête :

Article premier - Le présent arrêté fixe les modèles suivants :

- modèle de déclaration de construction d'un navire de pêche ou des travaux de transformations ou modifications importantes sur un navire de pêche conformément à l'annexe 1 du présent arrêté,

- modèle de mise à l'eau d'un navire de pêche conformément à l'annexe 2 du présent arrêté,

- modèle du certificat de construction d'un navire de pêche conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

Tout constructeur d'un navire de pêche doit présenter à l'autorité maritime du chef - lieu du quartier maritime où se réalise la construction ou les travaux de transformations ou modifications importantes sur ce dernier et selon le cas les déclarations et le certificat mentionnés dans cet article.

Art. 2 - La déclaration de construction d'un navire de pêche ou des travaux de transformations ou modifications importantes sur un navire de pêche, la déclaration de mise à l'eau d'un navire de pêche et le certificat de construction d'un navire de pêche doivent être conformes aux modèles annexés au présent arrêté.

Art. 3 - Les navires de pêche inscrits sur les registres d'immatriculation tenus par l'autorité maritime ou les navires dont la quille est déjà posée ou dont le contrat d'acquisition de l'étranger ou le contrat de construction ou le contrat de modifications ou de transformations importantes est passé avant la date d'entrée en vigueur du présent arrêté doivent se conformer à ses dispositions dans un délai d'un an à partir de la date précitée.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 octobre 2008.

Le ministre du transport

Abderrahim Zouari

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

Déclaration

- de construction d'un navire de pêche
 de travaux de transformations ou de modifications importantes sur un navire de pêche

Conformément à l'article 8 du décret n° 2007-2631 du 23 octobre 2007, portant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche pour la délivrance des titres de sécurité.

Je soussigné (Mr/Mme).....
titulaire de la C.I.N n° délivrée le..... à
et demeurant à
.....
en ma qualité du représentant (e) légal (e)
de la société sa forme.....
et son capital registre de commerce.....
en date du siège social à
code postal..... Tél. Fax

Navire	
Nom :	N° d'immatriculation.....
Longueur hors tout (exprimé en mètre et au centimètre près).....	
Largeur maximale mesurée au milieu du navire (exprimé en mètre et au centimètre près).....	
Creux maximal du navire (exprimé en mètre et au centimètre près).....	
Jauge brute (en tonne).....	
Port en lourd (en tonne et dixième de tonne).....	
Nombre de cloisons.....	
Nombre de ponts..... Matière de construction (1).....	
Armement (2)..... Puissance motrice maximale (en Kw).....	

Je déclare que le commencement de la construction du navire / des travaux de transformations ou de modifications importantes aura lieu le au chantier de construction situé à

.....

et qu'il est prévu selon le contrat de construction ci-joint que les travaux s'achèveront le

Signature légalisée

(1) bois, acier, aluminium, polyester, autres.

(2) La navigation à la pêche littorale, la navigation à la pêche dans les eaux territoriales, la navigation à la pêche côtière, la navigation à la pêche au large, la navigation à la pêche hauturière.

Déclaration De Mise à l'eau d'un navire de pêche

Conformément à l'article 8 du décret n° 2007-2631 du 23 octobre 2007, portant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche pour la délivrance des titres de sécurité.

Je soussigné (Mr/Mme)..... titulaire de la C.I.N n° délivrée le..... à et demeurant à
..... en ma qualité du représentant (e) légal (e) de la société sa forme..... et son capital registre de commerce..... en date du siège social à code postal..... Tél. Fax

Navire
Nom : N° d'immatriculation.....
Longueur hors tout (exprimé en mètre et au centimètre près).....
Largeur maximale mesurée au milieu du navire (exprimé en mètre et au centimètre près).....
Creux maximal du navire (exprimé en mètre et au centimètre près).....
Jauge brute (en tonne).....
Port en lourd (en tonne et dixième de tonne).....
Nombre de cloisons.....
Nombre de ponts..... Matière de construction (1).....
Armement (2)..... Puissance motrice maximale (en Kw).....

Je déclare que la mise à l'eau du navire sus-mentionné aura lieu le..... à

Signature légalisée

(1) bois, acier, aluminium, polyester, autres.
(2) La navigation à la pêche littorale, la navigation à la pêche dans les eaux territoriales, la navigation à la pêche côtière, la navigation à la pêche au large, la navigation à la pêche hauturière.

Certificat De construction d'un navire de pêche

Conformément à l'article 8 du décret n° 2007-2631 du 23 octobre 2007, portant les règles générales auxquelles doivent satisfaire les navires de pêche pour la délivrance des titres de sécurité.

<p>Je soussigné (Mr/Mme)..... titulaire de la C.I.N n° délivrée le..... à et demeurant à</p> <p>..... en ma qualité du représentant (e) légal (e) de la société sa forme..... et son capital registre de commerce..... en date du siège social à code postal..... Tél. Fax</p>						
Navire						
<p>Nom : N° d'immatriculation..... Longueur hors tout (exprimé en mètre et au centimètre près)..... Largeur maximale mesurée au milieu du navire (exprimé en mètre et au centimètre près)..... Creux maximal du navire (exprimé en mètre et au centimètre près)..... Jauge brute (en tonne)..... Port en lourd (en tonne et dixième de tonne)..... Nombre de cloisons..... Nombre de ponts..... Matière de construction (1)..... Armement (2)..... Puissance motrice maximale (en Kw).....</p>						
<p>Les parties qui ont suivi les travaux :</p> <table style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%;">Bureau privé.....</td><td>Nom de l'inspecteur.....</td></tr><tr><td>Société de classification.....</td><td>Nom de l'inspecteur.....</td></tr><tr><td>Autorité maritime.....</td><td>Nom de l'inspecteur.....</td></tr></table>	Bureau privé.....	Nom de l'inspecteur.....	Société de classification.....	Nom de l'inspecteur.....	Autorité maritime.....	Nom de l'inspecteur.....
Bureau privé.....	Nom de l'inspecteur.....					
Société de classification.....	Nom de l'inspecteur.....					
Autorité maritime.....	Nom de l'inspecteur.....					
<p>Date, lieu et résultats de la mise à l'eau.....</p>						
<p>Date du début de la construction date de la fin de la construction..... Lieu de construction</p>						

Je déclare l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés.

Signature légalisée

(1) bois, acier, aluminium, polyester, autres.

(2) La navigation à la pêche littorale, la navigation à la pêche dans les eaux territoriales, la navigation à la pêche côtière, la navigation à la pêche au large, la navigation à la pêche hauturière.